DUPONT ESSENCE F

SECTION 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial DUPONT ESSENCE F Nom chimique DUPONT ESSENCE F

N° Index N° CE N° CAS

- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2

2.2. - Éléments d'étiquetage

Contient: Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (CAS No.:)||Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS No.:)

Mention d'avertissement

Danger

Pictogrammes de danger







Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les vapeurs
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P331	NE PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

17/11/2015 1/10

DUPONT ESSENCE F

P405	Garder sous clef.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé

2.3. - Autres dangers

SECTION 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	N° CAS : N° Index : N° CE : 920-750-0	85	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes,isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS : N° Index : N° CE : 927-241-2	15	Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H336) - H336	

SECTION 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

 Veiller à un apport d'air frais. Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin. En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
 Rincer à l'eau et au savon En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
 Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
 Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2 Principaux symptomes et ellets, al	igus et differes
Symptômes et effets après inhalation	 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
	 Les symptômes suivants peuvent se manifester: Vertiges Les symptômes suivants peuvent se manifester: État narcotique
	 Les symptômes suivants peuvent se manifester: Dépression du système nerveux central

17/11/2015 2/10

DUPONT ESSENCE F

Symptômes et effets après contact avec la peau

- Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Symptômes et effets après contact avec les yeux

- Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Symptômes et effets après ingestion

- En cas de malaise consulter un médecin.

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre

- Dioxyde de carbone (CO2)

- Mousse

- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

- Aucune information disponible.

5.3. - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utilser un équipement de protection personnel.

- Assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

- Aucune information disponible.

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement

- Aucune information disponible.

Conseils appropriés de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable,

diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir paragraphe 13

- Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

17/11/2015 3/10

DUPONT ESSENCE F

- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Aucune information disponible.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
- Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

SECTION 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
- 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil avec filtre à particules (EN 143)
- Protection des yeux



- Porter les gants de protection homologués
- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
Couleur		<u>Odeur</u>	caractéristique
рН			Aucune donnée disponible
Point d'ébullition			Aucune donnée disponible
Point d'éclair			Aucune donnée disponible

17/11/2015 4/10

DUPONT ESSENCE F

Viscosité cinématique	Aucune donnée
Viscosite differnatique	disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

17/11/2015 5/10

DUPONT ESSENCE F

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5. - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

SECTION 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	- Non classé	
	DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
	DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible
	- Compte tenu des données disponibles, les critèr remplis.	res de classification ne sont pas
Corrosion cutanée / irritation cutanée	- Non classé	
Lésions oculaires graves / irritation oculaires	- Non classé	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	- Non classé	
Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé	
Cancérogénicité	- Non classé	
Toxicité pour la reproduction	- Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un Catégorie 3 - Peut provoquer somnolence ou vertiges	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée	- Non classé	
Danger par aspiration	 Danger par aspiration - Catégorie 1 - Peut être r pénétration dans les voies respiratoires 	nortel en cas d'ingestion et de

17/11/2015 6/10

DUPONT ESSENCE F

SECTION 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

⁻ Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. - Persistance et dégradabilité

DBO5 - Demande biologique en oxygène	Aucune donnée disponible
DCO - Demande chimique en oxygène	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

⁻ Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log Kow	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. - Autres effets néfastes

- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même en petite quantité.

SECTION 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

17/11/2015 7/10

DUPONT ESSENCE F

Méthodes appropriées de traitement des déchets- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.Evacuation des eaux- Aucune information disponible.Précautions particulières à prendre- Aucune information disponible.Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale- Aucune information disponible.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

Nom de la substance

Numéro ONU : UN3295

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations

unies (ADR)

HYDROCARBURES LIQUIDES,

N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)

640D

Nom d'expédition des Nations

unies (RID)

HYDROCARBURES LIQUIDES,

N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)

640D

Nom d'expédition des Nations

unies (ADN)

HYDROCARBURES LIQUIDES,

N.S.A. (pression de vapeur à 50

°C inférieure ou égale à 110 kPa)

640D

Nom d'expédition des Nations

unies (IMDG)

HYDROCARBURES LIQUIDES,

N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)

640D

Nom d'expédition des Nations

unies (IATA)

HYDROCARBURES LIQUIDES.

N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférioure ou égale à 110 kBa)

°C inférieure ou égale à 110 kPa)

640D

3

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR : 3

Code de Classification ADR: F1Classe (RID): 3Classe (ADN): 3Classe (IMDG): 3

Classe (IATA) Pictogramms



14.4. - Groupe d'emballage

17/11/2015 8/10

DUPONT ESSENCE F

Groupe d'emballage : II

Groupe d'emballage (RID) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5. - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Danger pour le milieu aquatique -

Chronique 2

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

Code de Classification ADR : F1

Dispositions spéciales ADR : 640D+649

Quantités limitées ADR: 1 LQuantités exceptées ADR: E2

Instructions d'emballage ADR : P001 IBC02 R001

Dispositions spéciales d'emballage ADR

<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u> : MP19 Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : T7

Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour : TP1 TP8 TP28

vrac

Code-citerne ADR : LGBF

Dispositions spéciales citernes ADR

Véhicule pour le transport en citerne: FLCatégorie de transport ADR: 2Code de restriction en tunnels ADR: D/E

Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention

ADR

N° d'identification du danger ADR : 33

RID

<u>Dispositions spéciales</u> : Quantités limitées :

Quantités exceptées :

<u>ADN</u>

Dispositions spéciales

Quantités limitées

Quantités exceptées

:

IMDG

Dispositions spéciales

Quantités limitées

Quantités exceptées

:

17/11/2015 9/10

DUPONT ESSENCE F

IATA

Dispositions spéciales Quantités limitées

Quantités exceptées

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des

candidats Reach

Composants dans l'annexe

XIV

Composants dans l'annexe

XVII

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique

- Aucune information disponible.

effectuée pour le produit

SECTION 16 - Autres informations

Versions de la FDS

N° de version	Date émission	Date émissionDescription des modifications
1	17-11-15	

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2	
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 3	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1	
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable - Catégorie 2	
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable - Catégorie 3	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un Catégorie 3	

17/11/2015 10/10